

AJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2006-179 DU 17 AVRIL 2006

Chargeant Monsieur Abraham ZINZINDOHOUE,
Ministre de la Justice, chargé des relations avec les
Institutions, porte-parole du Gouvernement
de l'intérim du Président de la République pour
compter du 17 avril 2006.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

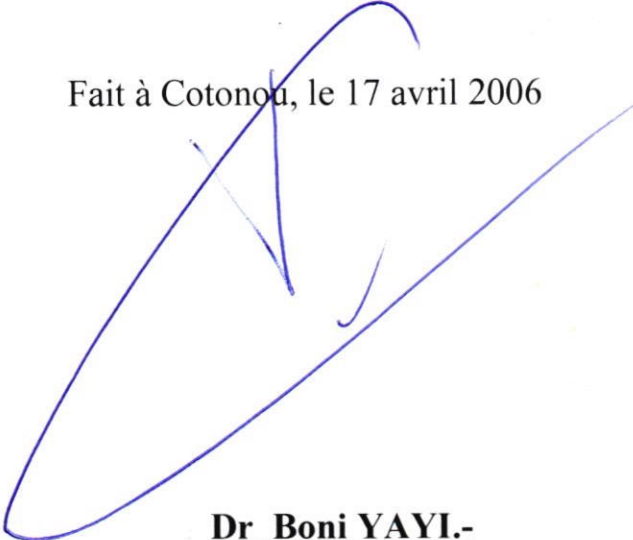
Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, chef de l'Etat, chef du gouvernement, Monsieur Abraham ZINZINDOHOUE, Ministre de la Justice, chargé des relations avec les Institutions, porte-parole du Gouvernement est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour la Libye.

Article 2.- Il est délégué à Monsieur Abraham ZINZINDOHOUE, durant cette période, les pouvoirs de chef du gouvernement.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 avril 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MINISTRES 22 SGG 4
DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.